

## La Fédération Nationale du Bois salue la décision de l'Union européenne d'instaurer des droits antidumping définitifs sur le parquet multicouche chinois

La Fédération Nationale du Bois (FNB) se félicite de la décision de la Commission européenne d'instaurer des **droits antidumping définitifs** sur les importations de **parquet multicouche en provenance de Chine**.

Cette décision, officialisée ce lundi par la publication du **règlement d'exécution 2025/1342**, marque une étape majeure dans la lutte contre les pratiques commerciales déloyales qui fragilisent l'industrie européenne du parquet.

Après l'imposition de droits provisoires en janvier dernier, la Commission confirme désormais ces mesures pour une durée de **5 ans**, avec des taux définitifs allant de **21,3 % à 36,1 %** selon les producteurs-exportateurs chinois concernés. Les importations enregistrées entre **mi-octobre 2024 et mi-janvier 2025** seront également soumises à ces droits, dans le cadre d'une application rétroactive.

### Un signal fort pour la défense du savoir-faire européen

Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la FNB, déclare :

« L'instauration de ces droits antidumping définitifs est un signal clair : l'Europe protège enfin les emplois, les entreprises et le savoir-faire de notre filière bois face à une concurrence déloyale. Nous saluons le travail rigoureux mené par la Commission européenne et restons mobilisés pour veiller à la bonne application de ces mesures et prévenir toute tentative de contournement. »

Cette enquête antidumping fait suite à une plainte formelle déposée par la **Fédération Européenne du Parquet (FEP)**, représentant les principaux producteurs européens. La **FNB** s'est engagée dès l'origine dans cette démarche, aux côtés de la FEP, y compris par un soutien financier.

Les importations massives de parquet multicouche chinois à prix artificiellement bas avaient provoqué un déséquilibre majeur du marché, mettant en péril des centaines d'emplois dans la filière bois européenne et menaçant l'existence même de certains acteurs industriels.

### **La FNB reste vigilante**

La FNB poursuivra son action aux côtés de la FEP et des producteurs européens pour suivre la mise en œuvre de ces mesures, surveiller les pratiques commerciales et prévenir les tentatives de contournement, afin de garantir un marché plus équitable pour tous les acteurs de la filière bois.

### **A propos de la FNB**

La Fédération Nationale du Bois est l'organisation professionnelle des acteurs de la mobilisation et de la transformation du bois en France. Elle agit pour le compte d'entreprises et intervient dans les débouchés aussi variés que l'exploitation forestière, la scierie, le tranchage et les secteurs de la carbonisation, de la palette et de l'emballage industriel, du parquet, des panneaux de contreplaqués, de la broserie.

Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiés au bois français et à son utilisation. Elle représente ainsi 1 750 entreprises pour 5 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, et y compris à l'échelon européen. Plus d'informations : [www.fnbois.com](http://www.fnbois.com)

Contact : [infos@fnbois.com](mailto:infos@fnbois.com)